

CONVOCATION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 27
Votants : 34
Pouvoirs : 7
Absent : 5

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUCH
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

M. LEMAIRE, M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

42 ZAC Gournay-Les-Usines - Acquisition des voiries et espaces publics de l'ilot OA4

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Dans le cadre de la ZAC Gournay-Les Usines, l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a réalisé les équipements publics de l'ilot OA4 conformément au dossier de réalisation de la ZAC. Les voiries et espaces publics sont destinés à être remis en gestion à la Commune dès lors qu'il ne s'agit pas de voirie d'intérêt communautaire.

Aussi, l'ACSO propose à la Commune la cession à l'euro symbolique des voiries et espaces publics achevés de cet ilot et identifiés en teinte jaune au plan annexé à la présente délibération. Par documents d'arpentage n°1762N et 1761T du 13 novembre 2024, M. Nelson Correia géomètre-expert, a procédé à la délimitation de ces terrains nouvellement cadastrés sur Creil section AC n°396, 433, 434, 435, 438, 440, 441 et 449 sis rue Aldo Appiolo, rue Lucile et allée Auguste Pillé à Creil.

Par avis en date du 8 janvier 2024, le Domaine a validé cette acquisition à l'euro symbolique.

Conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ces biens peuvent être cédés par l'ACSO à la Commune sans déclassement du domaine public préalable dans la mesure où ils sont destinés à dépendre du domaine public communal.

Il vous est donc proposé d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3112-1,
Vu la délibération du conseil communautaire de l'ACSO du 8 février 2024,
Vu l'avis du Domaine en date du 8 janvier 2024,
Vu les documents d'arpentage n°1762N et 1761T du 13 novembre 2024 dressés par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et Transition Écologique » en date du 26 novembre 2024,
Considérant l'intérêt pour la commune de récupérer ces voiries et espaces publics d'intérêt communal conformément au programme des équipements publics de la ZAC Gournay-Les-Usines,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune des biens de l'ACSO de l'ilot OA4 de la ZAC Gournay-Les-Usines sis rue Aldo Appiolo, rue Lucile et allée Auguste Pillé à Creil cadastrés section AC n°396, 433, 434, 435, 438, 440, 441 et 449 et identifiés au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

23 DEC. 2024

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance